

BOURSE D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

Elle s'adresse à des étudiants ayant eu le bac dans l'académie d'Amiens ou de Lille et admis, au minimum pour un semestre, dans un des 30 premiers établissements de chacun des 3 classements internationaux suivant QS world university N ; Time Higher éducation N ; ARWE Shanghai. Ils doivent également être domiciliés fiscalement en Hauts-de-France depuis au moins 3 ans et avoir obtenu leur bac dans l'une des 2 académies de la région.

Le montant de la bourse s'élève à 2 500 € pour un semestre d'étude et 5 000 € pour une année universitaire.

La demande doit avoir été transmise à la Région entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 avril 2023.

Le dossier est téléchargeable sur le site de la Région et à renvoyer à :
bourseexcellenceenseignementsup@hautsdefrance.fr

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=821

Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>